

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE ORDINAIRE - VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020**

**PRESENTS** : SAVOIE H - ZARAGOZA N - RIVIERE E - SOULERE A -  
LESBARRERES F - BRUGUERA M - SOUBIROUS JB- MINCHELLA D -  
VERGEZ O - GOMER S - KUSTRE/CRAMPE C - PRISSE S - CAUSSIEU P

**ABSENTS EXCUSES** : ALQUIE D (*procuration à ZARAGOZA N*) - COURTADE F (*pouvoir à SAVOIE H*)

**Secrétaire de séance** : SOULERE A

### **1. Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Aucun commentaire n'a été reçu. Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

*Vote : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

### **2. Partenariat patinoire et stations de ski Gavarnie-Gèdre, Hautacam, Luz-Ardiden et Grand Tourmalet**

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le conseil municipal avait acté 10% de réduction à appliquer sur les tarifs de la patinoire de Gavarnie-Gèdre, sur présentation du forfait journalier de ski.

La commerciale de la station de ski de Gavarnie-Gèdre a fait remonter que 10% de réduction n'est pas assez vendeur ainsi que la possibilité de faire apparaître la réduction sur un des encarts du dépliant de la station.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide 20% de réduction sur les tarifs de la patinoire de Gavarnie-Gèdre pour la saison 2020-2021, valable uniquement sur présentation de tout forfait journalier ou pluri-journalier des stations de ski de Gavarnie-Gèdre, Hautacam, Luz Ardiden et Grand Tourmalet.

L'Assemblée valide également de faire apparaître dans l'encart du dépliant de la station « 20% de réduction à la patinoire uniquement sur présentation du forfait du jour ».

*Vote : 14 Pour - 0 Contre - 1 Abstention*

Le conseil municipal souhaite également mettre en place un partenariat entre la Mairie de Gavarnie-Gèdre (Patinoire) et les forfaits saison vendus à la station de ski de Gavarnie-Gèdre et à celle du Hautacam. L'entrée patinoire est gratuite, la location des patins reste payante au tarif normal.

*Vote : 14 Pour - 0 Contre - 1 Abstention*

### **Prise en charge forfaits enfants - Ski hiver 2020/2021**

Une convention de partenariat pour la saison 2020-2021 a été établie entre la station de ski de Gavarnie-Gèdre et la Mairie. Cela concerne uniquement les forfaits saison pour :

Enfant (de 0 à 17 ans inclus) : ..... 118,00 €  
Enfant (moins de 5 ans) : ..... 5,00 € (coût du support)

Le Conseil municipal décide de prendre en charge ces forfaits.

### **3. Annulation du mandat des délégués PLVG et modification du mandat des délégués Syndicat**

#### **Ramassage Scolaire de Luz**

##### **- Annulation du mandat des délégués communaux du PLVG :**

Madame le Maire rappelle que durant la séance du 10 Juillet 2020, le conseil municipal avait procédé au renouvellement du mandat des délégués communaux du PLVG.

Cette délibération appelle l'observation suivante de la part de la Préfecture : « La désignation des représentants ne relève pas de la compétence du conseil municipal mais de la compétence du conseil communautaire ».

Afin de rétablir la situation, le conseil municipal procède à l'annulation du mandat des délégués communaux du PLVG.

*Vote : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

##### **- Modification du mandat des délégués communaux du Syndicat Ramassage Scolaire de Luz :**

Madame le Maire rappelle que durant la séance du 10 Juillet 2020, le conseil municipal avait procédé au renouvellement du mandat des délégués communaux du Syndicat du Ramassage Scolaire de Luz-Saint-Sauveur.

Cette délibération appelle l'observation suivante de la part de la Préfecture : « Il convient de désigner seulement un titulaire, or vous avez aussi désigné un suppléant ».

Afin de rétablir la situation, le conseil municipal procède à la modification du mandat des délégués communaux du Syndicat du Ramassage Scolaire de Luz-Saint-Sauveur en ne désignant seulement qu'un titulaire (Daniel ALQUIE). Le mandat de suppléant (Sandrine PRISSE) est annulé.

*Vote : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

### **4. Travaux de remise en état - Rigole de Saugué**

Marie Emilie Navel (Natura 2000) a monté un dossier pour réhabiliter la rigole d'irrigation qui va du captage d'eau vers le sentier à Saugué. Celle-ci s'est détériorée à cause du ravinement de terrain.

Voici les possibilités de travaux : terrassement, mur en pierres sèches, mur végétalisé ou mur en gabions.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 22 584,00 € H.T (devis LBTP).

Le financement prévu pour cette opération sera réparti de la manière suivante :

- Etat et Europe : 80 %
- Commune : 20 %

Le dossier est parti avec le devis le plus élevé pour avoir le maximum de subventions.

L'ensemble de conseil municipal vote pour autoriser le dépôt de dossier de subventions.

*Vote : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

## **10. Divers**

### **- Le petit Journal :**

Le conseil municipal décide de mettre en place un petit Journal afin d'informer la population des actualités sur la Commune. Un devis a été réalisé auprès de PHD. Le montant s'élève à 252 € HT pour 8 feuilles (double A3) pour 300 exemplaires, plus 60 € de mise en page.

### **- Gravats à Pragnères :**

Les gravats sont stockés dans les propriétés privées alors qu'il y a des gîtes touristiques à proximité. Afin de sensibiliser la population, la Mairie décide de faire un rappel sur le petit Journal pour définir ce qui est possible ou non de faire dans sa propriété privée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10**

**Le Maire,**

**Huguette SAVOIE**